

Message à tous les éleveurs et intervenants du secteur porcin du Québec

**AVIS DE VIGILANCE CONCERNANT UNE MALADIE EN ÉMERGENCE MONDIALEMENT:
LA PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA)**

Voici le 4^e message de l'EQSP sur la peste porcine africaine (PPA). Ce message porte sur les risques d'introduction de la PPA au Canada et les mesures de prévention possibles.

Quels sont les risques d'introduction de la PPA au Canada et que fait-on pour les contrôler?

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ne reconnaît pas la Chine comme exempte de maladies animales préoccupantes, y compris la PPA. Ainsi, des contrôles rigoureux à l'importation sont déjà en place pour empêcher l'entrée de maladies par les animaux et les produits d'animaux terrestres de ce pays.

Par conséquent, quels sont les risques d'introduction de la maladie au Canada? Trois possibilités ont été soulevées : l'importation illégale de produits du porc contaminés, les ingrédients en alimentation porcine et tout autre objet contaminé.

Importation illégale de produits du porc contaminés

Dans certains pays, l'alimentation de porcs à partir de déchets alimentaires est une pratique courante. Les déchets alimentaires provenant de moyens de transport internationaux, avions et bateaux en l'occurrence, ont été à plusieurs occasions fortement suspectés d'être une source d'introduction, sur un territoire donné, de maladies exotiques, telles que la PPA en Géorgie en 2007 et la fièvre aphteuse au Royaume-Uni en 2001. Cette pratique n'est pas possible au Canada, car la gestion des déchets alimentaires internationaux est strictement réglementée. Les voyageurs internationaux pourraient toutefois introduire illégalement dans leurs bagages des produits du porc, de pays où la PPA est présente, et se retrouver d'une quelconque façon distribués à des porcs.

Compte tenu des éclosions récentes de PPA en Chine et de la mise à jour des connaissances scientifiques, un examen des contrôles actuels est en cours par l'ACIA pour identifier toutes mesures supplémentaires qui pourraient être mises en œuvre. Des communications ont déjà été envoyées à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) concernant la vigilance à l'égard des voyageurs revenant de tous les pays actuellement aux prises avec la PPA, notamment la Chine.

Ingrédients en alimentation porcine

À la suite de l'introduction du virus de la diarrhée épidémique porcine (DEP) aux États-Unis en 2013, dont la souche était la même qu'une souche identifiée en Chine, les chercheurs américains ont examiné de plus près la possibilité d'introduire des maladies par les

ingrédients en alimentation animale en provenance de ce pays. Une étude publiée en mars dernier par le Dr Scott Dee¹ et plusieurs collaborateurs démontre que le virus de la PPA pourrait survivre dans certains ingrédients utilisés en alimentation animale à la suite de transports intercontinentaux.

L'ACIA examine présentement si les importations d'ingrédients d'aliments pour animaux en provenance de Chine représentent un risque de transmission de la PPA. Si un risque est identifié, l'ACIA examinera les contrôles à l'importation actuels et déterminera si des mesures supplémentaires sont nécessaires.

Au Québec, l'EQSP a tenu une conférence téléphonique avec les membres de son comité nutrition et l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC) le 21 septembre pour discuter de la situation. Certains manufacturiers en alimentation porcine ont déjà entrepris des démarches avec leurs fournisseurs d'ingrédients d'origine chinoise afin d'évaluer les risques potentiels de contamination de ces produits. Il a été convenu que l'EQSP mène un sondage avec la collaboration de l'AQINAC pour connaître le type d'ingrédients importés de Chine ou d'autres pays infectés par la PPA.

Il a été convenu que la meilleure approche de gestion de l'intégrité des produits pour éliminer les risques de contamination croisée doit se faire directement aux procédures manufacturières et à la gestion du transport depuis le pays d'origine. Une stratégie d'échantillonnage et de test de ces produits en vrac à la réception n'est pas évidente pour en assurer la représentativité et l'efficacité.

Nous vous tiendrons informés de tous faits nouveaux à ce chapitre.

Objets contaminés

Étant donné que le virus peut survivre longtemps à l'extérieur de l'hôte, un questionnement est justifié sur la possibilité d'introduire la maladie par transmission indirecte d'objets contaminés. Parmi ces objets, il y a les vêtements et les chaussures portés lors de visites de fermes à l'étranger par des visiteurs étrangers ou des résidents canadiens de retour au pays. Ces personnes pourraient aussi être des vecteurs de la maladie par leurs cheveux et leur peau.

La biosécurité à la ferme est essentielle pour faire face à la menace que représente la peste porcine africaine. À cet égard, des mesures de biosécurité rigoureuses sont de mise. L'ACIA a émis des recommandations de biosécurité minimales pour les visites de fermes et de sites agricoles, tels que les abattoirs, par des visiteurs étrangers ainsi que par des citoyens canadiens qui auraient visité des installations porcines à l'étranger. Ces mesures peuvent être consultées sur le site Internet du Conseil canadien du porc: <http://www.cpc-cpp.com/francais/african-swine-fever>.

Il est, entre autres, recommandé que les propriétaires ou les gérants de fermes ou de sites agricoles – ex. : abattoirs – s'assurent auprès de tous les visiteurs, de l'étranger et d'ici,

¹ Dee SA, Bauermann FV, Niederwerder MC, Singrey A, Clement T, de Lima M, *et al.* (2018) Survival of viral pathogens in animal feed ingredients under transboundary shipping models. PLoS One 13(3): e0194509. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0194509>

mais ayant voyagé à l'étranger, qu'ils n'ont pas été sur une ferme ou un site agricole, dans un pays étranger, dans les 5 derniers jours, et que les protocoles de biosécurité adéquats étaient appliqués.

Tout autre objet importé de Chine ou d'un pays où la PPA est présente pourrait aussi représenter un risque, si faible soit-il, surtout si ces objets sont introduits dans des bâtiments de production porcine. Il y aurait lieu d'examiner la possibilité de désinfecter ces équipements avant leur introduction dans les bâtiments ou pour toute nouvelle construction avant l'introduction des porcs.

L'EQSP continue de s'informer sur les moyens pratiques de destruction du virus de la PPA. Il existe plusieurs désinfectants efficaces contre la PPA, mais beaucoup ne sont pas d'un usage commun dans l'industrie porcine au Québec. L'EQSP travaillera dans les prochaines semaines à répertorier les désinfectants efficaces, mais d'ici là, nous recommandons l'utilisation du Virkon et les produits à base de glutaraldéhydes qui sont clairement efficaces sur la base des informations trouvées à ce jour.

Nous vous tiendrons informés de toute nouvelle information à ce sujet.

Pour plus d'information sur la PPA et les mesures de prévention prises au Canada, vous pouvez consulter le site du Conseil canadien du porc au lien suivant :

<http://www.cpc-ccp.com/francais/african-swine-fever>

Autre information d'intérêt : Peste porcine classique au Japon

En terminant, nous souhaitons vous faire part d'une éclosion de peste porcine classique (PPC), dans un troupeau de porcs commercial au Japon, qui a été déclarée officiellement le 9 septembre dernier. La dernière éclosion de PPC dans ce pays remontait à 1992. Il n'y a pas de lien entre cet événement et l'introduction de la peste porcine africaine en Chine. Si la PPA et la PPC ont des similitudes, elles ont aussi des différences significatives. Les mesures de contrôle et de prévention mise en place au pays par l'ACIA en rapport avec la PPA en Chine s'appliquent aussi avec ce cas de PPC au Japon.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation et de toute autre information que nous jugerons pertinente et qui pourra aider la filière porcine à mieux se protéger contre l'introduction de la PPA et de la PPC au Canada et au Québec.